



**Séance du comité directeur  
du 25 novembre 2019 à 20 heures  
à la mairie de Pfulgriesheim**

**Membres présents**

<b>DINGSHEIM</b>	<b>GRIESHEIM-SUR-SOUFFEL</b>	<b>PFULGRIESHEIM</b>
M. ARENAS Joseph	M. HABER Alain	M. MEYER Bertrand
M. BILLER Christian	M. BERNARDY François	M. AFFOLTER Claude
Mme BRIFFOTEAU Andrée	Mme JACOB Chantal	Mme BAUER Liliane
M. BURGER Gaston	M. OSTER Pierre	M. DURINGER Gérard
M. EYDER Sébastien	M. WUNENBURGER René	M. JACOB André

Mme Astrid GASS, secrétaire du SIVOM a été désignée comme secrétaire de séance.

Joseph ARENAS, président ouvre la séance.

L'ordre du jour qui s'établit comme suit :

- 1. Adoption du PV de la séance du 23 septembre 2019**
- 2. Finances**
  - A. Autorisation de paiement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2020**
  - B. Approbation du plan de financement du DOJO (pour le dossier de subvention DETR)**
  - C. Point budgétaire**
- 3. Ressources humaines**
  - A. Contrat d'assurance statutaire (actuellement YVELIN) – Adhésion au nouveau contrat**
  - B. Contrats de travail**
    - Renouvellement du contrat de Marc HABER
    - Renouvellement du contrat de Sara SANNANE jusqu'au 30 juin 2020
    - Régularisation de Thomas : contrat de location et astreinte en contrepartie
  - C. Organisation de l'équipe VEV**
    - Renfort de l'équipe VEV pour deux mois
    - Changement d'horaires de l'équipe VEV au 1<sup>er</sup> janvier 2020
  - D. Pistes de réflexion pour le prochain débat d'orientation budgétaire**
- 4. Points d'information équipe VEV**
  - A. Tableau des heures au 8 novembre 2019 inclus**
- 5. Divers**

Joseph ARENAS ouvre la séance en évoquant les faits qui se sont déroulés à Griesheim-sur-Souffel il y a quelques semaines.

Un courrier diffamant a été adressé à plusieurs administrés. Il fait référence à Marc HABER, en sa qualité d'agent du SIVOM et à Messieurs René WUNENBURGER et Alain HABER, en leur qualité d'élus.

Joseph ARENAS leur fait part, en son nom et au nom du SIVOM de sa totale réprobation sur l'utilisation de telles méthodes diffamatoires et les assure de son soutien total.

## **1. Adoption du PV de la séance du 23 septembre 2019**

Le procès-verbal de la séance du comité directeur en date du 23 septembre 2019, a été transmis à l'ensemble des membres avec la présente invitation au comité directeur du 25 novembre.

Aucune observation n'a été formulée, le procès-verbal est approuvé.

Adopté à l'unanimité

## **2. Finances**

### **A. Autorisation de paiement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2020**

Afin que des dépenses d'investissement puissent être engagées avant le vote du budget 2020, le comité directeur doit délibérer.

Le montant des dépenses pouvant être engagés avant le vote du budget ne peut excéder un quart des dépenses ouvertes au budget de l'exercice 2019, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2019 (hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts ») = 1 744 799 €

Conformément aux textes applicables, il est proposé au comité directeur de faire application de cet article à hauteur maximale de 436 199 €, soit 25% de 1 744 799 €.

Il est demandé aux membres du comité directeur d'autoriser le paiement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2020.

Adopté à l'unanimité

### **B. Approbation du plan de financement du DOJO (pour le dossier de subvention DETR)**

La demande de subvention au titre de la DETR 2020 a été réceptionnée par la Préfecture le 10 juillet 2019.

Dans le cadre de l'instruction de ce dossier, il a été demandé à ce que le comité directeur approuve le plan de financement du DOJO. En particulier qu'il précise le pourcentage d'aide qu'il sollicite, entre 20 et 80% du montant HT des dépenses.

Il est donc proposé au comité directeur de demander au titre de la DETR 2020, une aide à hauteur de 80% du montant HT des dépenses.

Le plan de financement se décompose donc de la manière suivante :

Financement	Montant H.T. de la subvention	Taux
<b><u>Aides publiques</u></b>		
Etat : DETR	139 760,80 €	80,00%
Région		
<b>S/T subventions publiques</b>	<b>94 940,20 €</b>	
<b><u>Participation du maître d'ouvrage</u></b>		
Autofinancement	34 940,20 €	
Emprunt	0 €	
<b>TOTAL</b>	<b>174 701 €</b>	

La question mérite de se poser de financer la TVA avec un prêt sur maximum deux ans, eu égard aux taux relativement bas.

Cela permettrait d'être très à l'aise au niveau de la trésorerie.

Nous avons encore le temps de la réflexion car le chantier n'a pas encore démarré. L'entreprise de gros-œuvre n'a pas commencé puisqu'il fallait d'abord valider le plan du ferrailage. Puis la ferraille nécessaire a été commandée. Le chantier devrait débuter début décembre sous réserve des conditions climatiques.

Le financement du DOJO se fera sur deux exercices, comme initialement prévu. Mais les crédits 2019 seront inscrits en restes à réaliser en 2020. Et le complément sera inscrit en 2020 en dépenses nouvelles.

Adopté à l'unanimité

### C. Point budgétaire

#### • Tombée de crédits

L'emprunt relatif aux travaux de la rue Principale et de la rue de l'Eglise à Dingsheim arrive à terme au 31 décembre 2019. Pour information, sur le budget 2019, cet emprunt a représenté 44 489,19 € (43 398,82 € de capital et 1 090,37 € d'intérêts).

Les prochaines tombées de crédit s'étaleront entre le 31 décembre 2020 et le 31 décembre 2032. L'échelonnement est le suivant :

Dernière échéance	Objet	Banque	Griesheim	Dingsheim	Pfulgriesheim	SIVOM à 2	SIVOM à 3
31/12/2020	rue de l'Ecole et rue des Prés	CCM	17 017,32 €				
31/03/2022	rue de Lampertheim	CCM			76 405,12 €		
31/12/2022	Construction des Ateliers	CCM					98 167,42 €
30/09/2025	Construction du Centre Culturel	CCM				398 359,51 €	
01/12/2025	Construction du Centre Culturel	SFIL				94 228,80 €	
01/12/2025	Diverses rues	SFIL		33 445,44 €			
31/12/2025	Diverses rues	CCM		174 370,43 €			
30/06/2032	Rénovation énergétique de l'école primaire	CCM				135 767,33 €	
			<b>17 017,32 €</b>	<b>207 815,87 €</b>	<b>76 405,12 €</b>	<b>628 355,64 €</b>	<b>98 167,42 €</b>

### • Compte administratif au 20 novembre

Après déduction des salaires et charges de décembre, la prise en compte des restes à réaliser et une estimation des factures à venir, le résultat du SIVOM devrait avoisiner un solde positif de 100 000 €.

Pour mémoire, les participations précédentes des communes étaient les suivantes :

	Dingsheim	Griesheim	Pfulgriesheim		
Participation des communes	2017	449 960,00 €	348 224,00 €	148 120,00 €	946 304,00 €
	2018	365 467,00 €	274 143,00 €	129 921,00 €	769 531,00 €
	2019	394 998,13 €	286 964,74 €	138 190,97 €	820 153,84 €

### 3. Ressources humaines

#### A. Contrat d'assurance statutaire (actuellement YVELIN) – Adhésion au nouveau contrat

Le SIVOM a adhéré pour la période 2016-2019 au contrat groupe statutaire du Centre de Gestion. Ce contrat groupe permet au SIVOM d'être indemnisé en cas d'absences d'agents sivomaux pour :

- Congé de maladie ;
- Congé de maternité / paternité ;
- Congés pour accident du travail / maladie professionnelle ;
- Versement capital décès.

*En 2019, l'assurance statutaire a coûté au SIVOM 12 241,67 €.*

*En parallèle le SIVOM a perçu du contrat groupe (société Yvelin) 22 474,70 euros. Ce montant est important car il inclut le remboursement intégral du capital décès qui a été versé aux héritiers de François GRASSER.*

*En 2018, l'assurance statutaire a coûté au SIVOM 11 028,56 €.*

*En parallèle, le SIVOM a perçu 22 019,58 €. Il s'agissait également d'une année particulière au niveau des ressources humaines. Puisque François GRASSER était en arrêt maladie la majeure partie de l'année. Et Astrid GASS était en congé maternité.*

Ces deux années citées en exemple démontrent l'intérêt pour la collectivité d'adhérer au nouveau contrat de groupe proposé par le Centre de Gestion à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour 4 ans.

Il est donc proposé au comité directeur d'accepter la proposition suivante :

Assureur : ALLIANZ VIE

Courtier : Gras Savoye

Durée du contrat : 4 ans (date d'effet au 01/01/2020).

Préavis : contrat résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

Et de retenir, comme pour le contrat actuel, les garanties pour les agents CNRACL (*Caisse Nationale des Retraites des Agents des Collectivités Territoriales, à laquelle cotisent les fonctionnaires territoriaux stagiaires et titulaires employés à temps complet ou à temps non complet supérieur ou égal à 28 heures hebdomadaires*) et les agents IRCANTEC (*Institution de Retraite Complémentaire des Agents Non Titulaires de l'Etat et des Collectivités publiques, qui concerne tous les autres agents*) :

#### **Agents Permanents (Titulaires ou Stagiaires) immatriculés à la C.N.R.A.C.L.**

- Risques garantis : Décès, Accident de service et maladie contractée en service, Longue maladie et maladie longue durée, Maternité (y compris les congés pathologiques) / adoption / paternité et accueil de l'enfant, Maladie ordinaire, Temps partiel thérapeutique, Mise en disponibilité d'office pour maladie, Infirmité de guerre, Allocation d'invalidité temporaire.

- Conditions : 4,55% de la masse salariale assurée avec une franchise de 15 jours en maladie ordinaire.

## **Agents Titulaires ou Stagiaires non-affiliés à la C.N.R.A.C.L. et des Agents Non-Titulaires**

- Risques garantis : Accident du travail et maladie professionnelle, Grave maladie, Maternité (y compris les congés pathologiques) / adoption / paternité et accueil de l'enfant, Maladie ordinaire, Reprise d'activité partielle pour motif thérapeutique.
- Conditions : 1.45% de la masse salariale assurée avec une franchise de 15 jours en maladie ordinaire.

**Il est précisé que ces taux n'intègrent pas la rémunération du centre de gestion au titre de la réalisation de la présente mission facultative fixée par le conseil d'administration du Centre de gestion à 3% du montant de la cotisation.**

Il est demandé au comité directeur d'autoriser le Président à signer tous les documents et conventions en résultant.

Adopté à l'unanimité

### **B. Contrats de travail**

#### **• Renouvellement du contrat de travail de Marc HABER**

Le contrat a été renouvelé pour 6 mois, soit jusqu'au 7 mai 2020.

Marc HABER est le 4<sup>ème</sup> homme de l'équipe VEV. Il a été recruté de manière temporaire. Mais compte tenu des évolutions chaotiques d'un certain nombre de personnes qui ont travaillé dans l'équipe (Jérémy WAROQUIER, Nicolas RECH) et du transfert de Thomas ZIPPER dans l'équipe NEB, le contrat de Marc HABER a été renouvelé.

Dans le respect d'une tradition du SIVOM, Marc HABER a été formé au maximum compte tenu des spécificités techniques et réglementaires attachées au poste.

Aujourd'hui, l'ensemble de l'équipe VEV fait l'objet d'une réflexion en terme d'organisation. Et pour cette organisation future, sont en balance la création d'un voir de deux postes de titulaires.

Avant de trancher sur ce point, une étude est en cours sur l'organisation du temps de travail pour évaluer le besoin. En attendant, nous utilisons une variable d'ajustement avec des embauches temporaires complémentaires qui permettent de faire face au surcroît temporaire d'activité.

#### **• Renouvellement du contrat de Sara SAANANE jusqu'au 30 juin 2020**

Le contrat de Sara SAANANE se termine au 31 décembre 2019.

Compte tenu de son efficacité et de son implication, son contrat sera renouvelé jusqu'au 30 juin. Son appui et ses compétences acquises permettront de finaliser les dossiers en cours telles que le Dojo, le suivi de la formation des agents, l'inventaire et le suivi des données d'assurances de groupe (astreintes hivernales), la mise à niveau des abonnements divers (téléphone, internet, entretien).

Adopté à l'unanimité

#### **• Régularisation de Thomas : contrat de location et astreinte en contrepartie**

Bruno SCOUVART est sorti du logement le 30 septembre et Thomas ZIPPER y est entré le 1<sup>er</sup> octobre.

Il bénéficie de cette maison en contrepartie des astreintes effectuées au Centre Culturel.

Thomas est en train de monter en charge sous la direction de Richard. Ce dernier devrait partir à la retraite fin mai 2020. Thomas assumera alors seul la gestion des bâtiments.

## **C. Organisation de l'équipe VEV**

### **• Renfort de l'équipe VEV pour deux mois**

Jean-Michel ADLOFF a été recruté du 1<sup>er</sup> novembre au 31 décembre pour renforcer l'équipe VEV durant la mise en place des décorations de Noël. Durant cette période particulière, l'équipe a toujours eu besoin de tous ses effectifs. Jean-Michel ADLOFF constitue une variable d'ajustement des besoins.

Pour mémoire, il avait effectué un stage d'une semaine au SIVOM en 2018. Il est également titulaire de plusieurs CACES, dont celui pour la nacelle élévatrice.

### **• Changement d'horaires de l'équipe VEV au 1er janvier 2020**

En accord avec les agents concernés à l'issue de diverses rencontres, l'équipe VEV travaillera à compter du 1<sup>er</sup> janvier 35 heures par semaine sur la base de 5 jours.

Le système des heures pourra, en accord avec le Président, être aménagé selon les saisons en fonction du climat mais sans que le principe de répartition soit mis en cause.

Ce principe ne modifie par la possibilité de faire appel à des heures supplémentaires dans des situations exceptionnelles et sur une base volontaire. Ces heures seront alors réglées conformément à la loi. Corrélativement à la mise en place de ce mécanisme, les agents de l'équipe VEV n'auront plus d'ARTT mais pourront, sur accord express du SIVOM, bénéficier d'une possibilité d'utiliser 3 heures maximum, sur une période d'une semaine pour des rencontres personnelles telles que visites médicales, rendez-vous administratifs ou autres.

Cet aménagement doit rester exceptionnel et les heures doivent impérativement être récupérées dans les 2 semaines qui suivent, en accord avec le chef de l'équipe et pour lui-même en accord avec le Président. En aucune manière ces heures ne peuvent se cumuler et ouvrir des droits à récupération ou à paiement. Elles ne peuvent être anticipées. La commune intention des parties (agents et employeur) est d'introduire de la flexibilité dans les horaires sans pénalisation pour les agents.

En résumé, les conditions de cet aménagement sont les suivantes :

- 1) Il doit rester un régime d'exception
- 2) Il ne doit pas créer un droit acquis
- 3) Le temps aloué doit être travaillé par l'agent dans les deux semaines maximum sous le contrôle du chef d'équipe
- 4) Ces heures ne peuvent être ni anticipées ni stockées .

## **D. Pistes de réflexion pour le prochain débat d'orientations budgétaires (DOB)**

### **• Recrutement d'un agent technique**

Une réflexion est en cours sur le recrutement éventuel d'un agent technique. Ce dernier compléterait l'équipe VEV. Il rejoindrait l'équipe NEB en cas de besoin pour aider Thomas, puisque Richard part à la retraite en mai 2020.

Il serait donc polyvalent et considéré comme un agent « volant ». La polyvalence permettrait d'être une variable d'ajustement selon l'équipe qui en a besoin. Cela renforcerait la solidarité des équipes.

## **4. Points d'information équipe VEV**

### **A. Tableau des heures au 8 novembre 2019 inclus**

Ce relevé d'heures ne fait pas encore apparaître le temps passé à l'installation des décorations de Noël.

Lors de la réunion hebdomadaire, Denis a évoqué la charge de travail due à la prolifération des grands sapins dans les communes.

## 5. Divers

### • Point sur le chantier du DOJO

Le démarrage des travaux de gros-œuvre est retardé puisqu'il a fallu obtenir l'aval du Bureau Veritas. Ce n'est qu'après réception de cet accord que l'entreprise a commandé le matériel correspondant. Nous attendons à présent sa livraison.

### • Réflexion sur la robotisation de la tonte des terrains de foot

Un commercial est venu sur place pour présenter ce type d'outil.

L'inconvénient du système est que le robot a besoin d'une niche pour aller se recharger.

L'équipement a une autonomie de 11 heures (6 heures sont nécessaires pour tondre un terrain de foot). Il ne nécessite pas de présence humaine car il peut être mis en fonction à distance.

Son entretien est modeste (une fois par an).

Mais il y a des endroits où le robot ne passera jamais. D'autre part, il ne peut intervenir qu'en l'absence de matchs et en-dehors des arrosages. Ce qui nécessite la coopération active des clubs de foot (relever les filets, pas d'arrosage, etc.). En conséquence, lorsque le robot intervient, les terrains de foot doivent être au préalable préparés.

La prochaine étape de la réflexion est de rencontrer les clubs de foot pour recueillir leurs sentiments. L'objectif de cet investissement est de dégager des heures d'intervention à Denis.

Claude AFFOLTER intervient et pense que cette technique ne peut pas être mise en œuvre car les terrains ne sont pas exceptionnels. En particulier devant les buts où il manque fréquemment du gazon. Il demande s'il ne vaudrait pas mieux affecter cet argent ailleurs (14 000 € TTC).

Une autre hypothèse serait de mettre la tondeuse à disposition des clubs et que chacun d'eux s'occupent de tondre leurs terrains.

André JACOB souhaite que la réflexion soit menée à terme, en allant voir avec les responsables des clubs de foot le fonctionnement d'une tondeuse robot.

Joseph ARENAS clos le sujet en confirmant que la réflexion sera poursuivie en y associant les clubs de foot et en regardant comment les autres communes gèrent la tonte de leurs terrains.

### • Changement d'agriculteur à Griesheim-sur-Souffel pour le déneigement

Depuis 2005, Dominique KLEIN participait au déneigement de la voirie communale et départementale de la commune de Griesheim-sur-Souffel sur simple appel téléphonique de Denis NORTH.

Monsieur KLEIN a mis fin à ce contrat.

Monsieur Loïc MULLER s'est porté candidat pour le remplacer. Un contrat sera conclu avec le SIVOM sur la même base que les contrats en cours, à savoir :

- ♦ Part fixe : la préparation de l'équipement (forfait annuel) : 50 € HT
- ♦ Main d'œuvre et tracteur agricole :
  - Taux horaire entre 6 heures et 22 heures : 60 € HT
  - Entre 22 heures et 6 heures ainsi que dimanches et jours fériés : 80 € HT

Les interventions sont facturées à la fin de chaque campagne, après visa du chef du service technique du SIVOM.

Le contrat se renouvelle d'année en année par tacite reconduction.

Pour mémoire, les agriculteurs ayant signé une convention avec le SIVOM sont :

- Charles SIMON (SCEA CHARNAD) de Pfulgiesheim
- Georges BURGER de Dingsheim

#### • Projets éventuels

Nous approchons de la fin de la mandature. Les projets ne manquent pas mais il reviendra aux élus issus des élections de se positionner le moment venu.

Cependant, lors du débat d'orientations budgétaires nous aurons l'occasion d'évoquer ces pistes de réflexion qui concernent pour l'essentiel le petit SIVOM.

L'un des projets qui devra être traité rapidement est la mise en accessibilité des bus. A voir si chaque commune monte le dossier de son côté- ou si le SIVOM prépare le dossier pour les deux communes. L'intérêt étant de veiller à obtenir deux fois la subvention de 7 500 € et pas une seule fois.

#### • Grève nationale du 5 décembre

Tous les enseignants (maternelle et primaire) font grève.

Le service minimum d'accueil nous est imposé par la loi. L'ALEF pourrait nous proposer un début de solution. Le périscolaire fonctionnera de manière normale.

Sur la base du volontariat, les éducateurs de l'ALEF peuvent encadrer pour le service minimum. L'ALEF refacturera au SIVOM cette mise à disposition.

Ces deux personnes viendraient s'ajouter à nos deux ATSEM qui ne nous ont pas encore fait part de leur participation au mouvement de grève.

Cet accueil minimum se ferait dans les bâtiments scolaires (salle de motricité à la maternelle et salle de sport à la primaire).

Les parents d'élèves pourraient également être sollicités pour compléter ce service minimum d'accueil.

La loi prévoit que la liste des encadrants devra être transmise à l'académie qui vérifiera avec le fichier national automatisé des auteurs de violences sexuelles et autres violences.

Un mot sera diffusé aux parents d'ici la fin de la semaine par l'intermédiaire du carnet de liaison des enfants.

#### • Calendrier

Définir une date la deuxième semaine de janvier 2020 pour le traditionnel « repas de Noël ». Les agents ont demandé à retourner A la Vignette, à Schnersheim.

- ✓ Lundi 13 janvier 2020 à 20 heures à Dingsheim : comité directeur et débat d'orientations budgétaires
- ✓ Mardi 14 janvier 2020 à midi : traditionnel « repas de Noël ». Les agents ont demandé à retourner A La Vignette à Schnersheim
- ✓ Lundi 9 mars 2020 à 20 heures à Griesheim-sur-Souffel : comité directeur

Tous les lundis matin à 9 heures réunion du Bureau au SIVOM



## Signature du procès-verbal de la séance du comité directeur du 25 novembre 2019

Le Président – Joseph ARENAS	1 <sup>er</sup> vice-président – Alain HABER	Le 2 <sup>ème</sup> vice-président – Bertrand MEYER
Christian BILLER	François BERNARDY	Claude AFFOLTER
Andrée BRIFFOTEAU	Chantal JACOB	Liliane BAUER
Gaston BURGER	Pierre OSTER	Gérard DURINGER
Sébastien EYDER	René WUNENBURGER	André JACOB